



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
17.09.09.

Date de la convocation des conseillers :
17.09.09.

point de l'ordre du jour no:
08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 25 septembre 2009.

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff

Absents : Tonnar, Braz, échevins, Snel, Hannen, Knaff, Zwally, conseillers, Clement, secrétaire communal

Le Conseil Communal;

Objet: Plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg : avis

Vu la circulaire ministérielle N° 2755 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire du 22 décembre 2008 invitant le conseil communal à émettre son avis au sujet du plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg ;

Considérant que les communes d'Esch-sur-Alzette, Schifflange, Bettembourg et Roeser se sont concertées pour émettre un avis commun ;

Vu la loi du 19 décembre 2208 relative à la protection et gestion des eaux et notamment les articles 52, 56 et 57 ;

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

approuve à l'unanimité

l'avis commun émis par les communes d'Esch-sur-Alzette, Schifflange, Bettembourg et Roeser relatif au plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 28.10.2009.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

suivent les signatures .

Le bourgmestre,